



Conseil national
de l'information statistique

PARIS, le 4 octobre 2011 - N°138/D030

Commission ENTREPRISES et STRATÉGIES DE MARCHÉ

Réunion du 12 mai 2011

PROJET D'AVIS	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	3
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	29
AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	30

PROJET D'AVIS

proposé par la commission **Entreprises et stratégies de marché** le 12 mai 2011

Validé par la commission

Avis 1

Suite aux assises de la simplification administrative, le Conseil prend bonne note de la relance d'initiatives permettant de réduire encore la charge de réponse statistique des entreprises.

Il rappelle les nombreuses mesures qu'il a déjà prises ou fait prendre jusqu'à présent.

Il sera attentif à ce que ces nouvelles initiatives préservent la qualité des statistiques et ne se traduisent pas par des investissements trop lourds pour la statistique publique.

Le Conseil est conscient néanmoins que des progrès restent à faire notamment en évitant la redondance des questions qui sont posées aux entreprises et en mesurant plus directement la charge de réponse.

Il demande à être associé aux réflexions et travaux des groupes de travail qui réfléchiront en ce sens.

Avis 2

Le Conseil prend note de l'observation du tissu productif par filières.

Il souhaite que soit étudiée la convergence entre l'enquête nationale et les enquêtes régionales.

Il examinera l'an prochain les suites à donner à cette enquête expérimentale, notamment en ce qui concerne sa généralisation et les modalités futures de diffusion des statistiques par filières : périodicité, types de données diffusées, articulation avec l'ensemble de la statistique d'entreprises.

Il propose que les organisations professionnelles soient associées au comité de concertation et à l'analyse des résultats de cette enquête.

Avis 3

Dans un contexte d'incertitude sur les moyens, le Conseil rappelle deux de ses axes prioritaires du moyen terme : la connaissance des effets de la mondialisation sur l'économie d'une part, la mesure des effets des modes de production sur le développement durable d'autre part.

Le report au-delà de 2013 de la collecte de certaines enquêtes thématiques serait préjudiciable à la compréhension de ces phénomènes fondamentaux dans notre société aujourd'hui

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA
COMMISSION Entreprises et stratégies de marché
- 12 mai 2011 -

Président : Lionel FONTAGNÉ, Professeur à l'École d'Économie de Paris - Université Paris 1,
Conseiller scientifique au CEPII

Rapporteurs : Jean-Marc BÉGUIN, Directeur des statistiques d'entreprises à l'Insee
Fabienne ROSENWALD, Chef du service de la statistique et de la prospective au
ministère de l'agriculture et de la pêche

Responsable de la Commission : Lisa FRATACCI (01 41 17 52 66)

Adoption du compte rendu

En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

.I	Principaux axes du programme 2012-2013.....	6
.II	Point d'information sur les assises de la simplification administrative	10
.III	Les filières : pertinence économique et mesure statistique.....	14
.IV	Présentation d'enquêtes pour avis d'opportunité.....	22
.V	Point d'information intermédiaire sur le profilage.....	26
	Conclusion.....	28

LISTE DES PARTICIPANTS

André	BAUDELET	Crédit agricole SA
Jean-Marc	BEGUIN	Insee
Stéphanie	BONESCHI	DGCIS
François	BOURRIOT	CEREN
Philippe	BRION	Insee
Renaud	BURONFOSSE	CISMA
Christine	COSTES	DEPP
Philippe	CUNEO	Cnis
André	DAGUIN	UMIH
Valérie	DANNAY	Insee
Catherine	DAVID	DEPP
Louis	de GIMEL	Insee
Patrick	DUCHATEAU	Fédération française du bâtiment
Lionel	FONTAGNÉ	CEPII
Franck	FONTANESI	FIEV
Lisa	FRATACCI	Cnis
Hélène	FRECHOU	SOES
Adrien	FRIEZ	MEEDDTL – CGDD – SOES
Alain	GELY	CGT
Patrice	GRÉGOIRE	MEEDDTL – CGDD – SOES
Elisabeth	KREMP	Banque de France
Thierry	LACROIX	Insee
Bernard	LANCELOT	MEEDDTL – CGDD – DDD
Henriette	LANTIN	Cnis
Thomas	LE JEANNIC	MEEDDTL – CGDD – SOES
Claire	LEFEBVRE	DSEE
Sylvie	MABILE	Insee
François	MAGNIEN	DGCIS
Rémi	MALETRAS	Groupement des professions de services
Julien	MOLLET	CCFA
Véronique	MOYNE	Insee
Frédéric	OURADOU	MEEDDTL – CGDD – SOES
Ludovic	PARIS	France Agrimer
Marc	PARMENTIER	CCMSA
Jean-Eric	PLACE	Insee
Jean-Luc	PUJOL	Centre d'analyse stratégique
Corinne	REQUIER	Cnis
Fabienne	ROSENWALD	Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche
Philippe	ROUSSEL	MEEDDTL - CGDD - DDD
Jean-Marie	ROUX	CGT Banque de France

Edouard	SALUSTRO	Cabinet Édouard SALUSTRO
Sophie	TASQUÉ	CGT FO
Hélène	THÉLOT	Insee
Christine	THIESSET	Insee
Bruno	TREGOUET	MEEDDTL - CGDD - SOES
Dalila	VIENNE	Cnis

EXCUSÉS

Fabrice	ACCARY	Fédération nationale des transports routiers
Patrick	BLANC	FCJT
Michel	BOISSONNAT	FAFIH
Alain	CHOUGUIAT	CAPEB
Enrico	COLLA	NEGOCIA CCIP
Gérard	de LAVERNEE	MEDEF
Guyhem	FERAUD	FNHPA
Jean-Marc	FREMONT	Inventaire forestier national
Michel	LAMY	CFE CGC
Hervé	MARITON	Assemblée nationale
Désiré	RAHARIVOHITRA	Fédération des industries mécaniques
Daniel	RIGAL	TLF

La séance est ouverte à 14 heures 35, sous la présidence de Lionel FONTAGNÉ

Introduction

Lionel FONTAGNÉ

Merci à tous d'être présents si nombreux aujourd'hui. Nous examinerons tout d'abord les principaux axes du programme 2012-2013. Nous ferons ensuite le point sur les assises de la simplification administrative, avant d'aborder le thème des filières. Je proposerais que les propositions d'avis sur ces différents points soient examinées au fur et à mesure. Il nous faudra ensuite examiner un certain nombre d'enquêtes présentées pour avis d'opportunité, dont certaines ont déjà fait l'objet d'un débat au sein du Cnis. Enfin, nous aborderons la question du profilage. Ce dernier point sera sans doute traité de manière relativement succincte, compte tenu de l'état d'avancement des travaux. L'idée serait de rappeler les tenants et les aboutissants du sujet, avant de prendre rendez-vous pour un débat plus approfondi.

.I Principaux axes du programme 2012-2013

.1 Introduction

Jean-Marc BÉGUIN, Insee – DSE

Le suivi du programme statistique constitue une figure imposée. Mon exposé suivra donc le même plan que celui proposé lors de la dernière réunion de la commission, en octobre 2010. Sans entrer dans le détail des projets, je ferai le point sur les travaux en cours et les développements nouveaux.

S'agissant des répertoires, le projet SIRUS suit son cours normalement, avec pour objectif de fabriquer un répertoire des unités statistiques utilisées. Les entreprises dans leurs nouvelles définitions y seront introduites. Une première base de production devrait être disponible à l'automne 2011.

Le nouveau statut d'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée (EIRL) devrait par ailleurs être introduit dans le répertoire SIRENE. Un accord a également été passé avec la DGME pour la diffusion d'informations à travers l'outil « votre compte pro ». D'ici quelques semaines, des éléments d'identification pourront ainsi être obtenus sur internet à partir d'un numéro de SIREN [NDLR : finalement la DGME a reporté à septembre la mise à disposition de ce nouveau service].

En ce qui concerne les statistiques structurelles, la première phase de réingénierie pure du projet RESANE est en cours de consolidation. La publication des chiffres de 2009 devrait intervenir prochainement, après contrôle des données. Des préoccupations ont été exprimées à ce sujet. Cependant, il convient de noter que des éléments à cinq chiffres seront diffusés pour la première fois – d'où la nécessité de garantir au maximum leur fiabilité. A l'avenir, les chiffres devraient être publiés de manière plus précoce. Le développement de la seconde phase du projet RESANE se poursuit par ailleurs, en lien avec les travaux sur le profilage.

Pour ce qui est de la comptabilité nationale, la nouvelle base 2008 devrait être publiée le 13 mai 2011. Cet événement devrait être largement repris par la presse. De nouveaux niveaux de comptabilité nationale seront ainsi proposés, à partir desquels s'exprimeront les chiffres de croissance des années à venir. Les résultats Ésanene devraient pas être rétopolés en termes de statistiques d'entreprises, en raison de la complexité induite ; en revanche, ils le seront en termes de comptabilité nationale, dans un premier temps jusqu'aux années 2000.

En ce qui concerne les indicateurs conjoncturels, le programme PREMICE suit son cours, avec pour objectif de refondre un certain nombre de chaînes fabriquant des indices. Au sein de l'Insee, une

rotation entre les sites de calcul des indices de prix de vente dans l'industrie ou les services est envisagée dans le cadre du programme à moyen terme de l'Insee, en vue de transférer la production d'indices de prix dans l'industrie de Lyon à Caen et dans les services de Nantes à Lyon.

L'Insee devrait par ailleurs reprendre le calcul et la publication des index BT et TP du SEIDD.

.2 Enquêtes thématiques

.a Le programme de l'Insee

Louis DE GIMEL, Insee

Des incertitudes quelque peu inhabituelles pèseront sur les deux années à venir. Le calendrier de l'enquête sur l'internationalisation et la chaîne de valeur n'a pas encore été déterminé à l'échelle européenne. Le questionnaire n'ayant pas encore été préparé, une réalisation en 2012 pourrait être prématurée. Une réalisation en 2013 pourrait être privilégiée.

Des incertitudes concernant les moyens pesaient jusque très récemment, en lien avec les conditions d'implantation d'un pôle statistique à Metz. Bien que des garanties aient été apportées en début de semaine, la charge d'ajustement devrait être relativement forte. De surcroît, le contexte de simplification administrative devra être pris en compte.

En 2012, l'Insee envisage de réaliser une enquête sur les consommations d'énergie dans les établissements tertiaires (ECET). Cette enquête ponctuelle reposant sur 20 000 questionnaires sera présentée ce jour pour avis d'opportunité. En contrepartie, l'enquête Antipol sera suspendue durant l'année 2012. Des estimations seront réalisées pour alimenter les comptes de l'environnement.

A l'été 2012, un choix devra être opéré entre une enquête sur les TIC dans les entreprises de moins de 10 salariés (en réponse à une demande du Cnis) et l'enquête européenne sur l'internationalisation et les déterminants de la chaîne de valeur. S'agissant de l'enquête sur les TIC, un calendrier bisannuel devrait être privilégié. L'Insee participera par ailleurs au groupe européen en charge de préparer et de réaliser l'enquête sur la chaîne de valeur. Un séminaire européen organisé fin juin 2011 devrait permettre de définir un calendrier.

Une enquête devrait également être réalisée sur les taux de marge commerciale par produit, de manière ciblée et en liaison avec la construction de la nouvelle base prévue pour 2014.

Parmi les enquêtes annuelles seront menées : l'enquête sur les consommations d'énergie (EACEI), l'enquête sur les TIC dont les résultats sont requis au niveau européen et l'enquête sur les filiales à l'étranger des groupes (OFATS). Une actualisation des contours de réseaux sera également opérée, de manière à intégrer progressivement des réseaux dans le répertoire SIRUS.

En 2012, devraient être diffusés les premiers résultats des enquêtes réalisées en 2010 sur le développement durable (EnDD) et l'innovation (CIS2010, avec ses extensions régionales).

En 2013, l'Insee envisage de réaliser une nouvelle enquête sur l'innovation, sans doute restreinte du point de vue du champ des secteurs et de la taille du questionnaire, du fait des contraintes de charge.

L'enquête sur l'internationalisation et la chaîne de valeur devraient probablement être conduite en 2013.

Une enquête sur les déchets dans l'industrie et/ou le commerce devrait être également réalisée pour répondre aux besoins exprimés par les règlements européens. En la matière, un rythme quadriennal d'enquête serait privilégié, avec des estimations intermédiaires tous les deux ans.

L'enquête contours de réseaux devrait être étendue à de nouveaux réseaux, de manière à alimenter le répertoire SIRUS.

L'enquête EACEI pourrait être réexaminée avec un objectif de simplification, en lien avec les assises de la simplification et l'utilisation de sources administratives. En 2013, l'enquête Antipol devrait être reprise. Les autres enquêtes annuelles seront poursuivies.

.b Le programme du Service de la statistique et de la prospective du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Fabienne ROSENWALD, MAAPRAT – SSP

Dans le service statistique ministériel agricole, de nombreuses enquêtes thématiques ont été prévues pour répondre à des règlements européens mais qui correspondent également à des plans d'action ministériels (le Grenelle de l'environnement, le plan Ecophyto 2018, le plan de performance énergétique, l'objectif Terre 2010, les assises de la forêt, etc.). Les engagements nationaux pourront ainsi être suivis.

L'ensemble des enquêtes thématiques programmées ont été présentées, comme chaque année, à la Commission consultative de la statistique agricole (COCOSA) qui réunit les principaux utilisateurs et partenaires de la statistique agricole. Les échanges ont notamment permis juger de l'opportunité des sujets et ainsi de délimiter le champ des enquêtes prévues sur la période 2012-2013.

Une première série d'enquêtes devrait être consacrée aux industries agroalimentaires, aux exploitations forestières et aux scieries, avec pour thématiques l'énergie, la protection de l'environnement, etc. La conduite de l'enquête Antipol devra toutefois être réexaminée en cas de suspension du volet réalisé par l'Insee en 2012.

Une autre enquête thématique sera consacrée aux matières premières utilisées pour la fabrication des aliments des animaux de ferme – la dernière édition ayant montré notamment l'utilisation croissante des déchets des biocarburants.

Une enquête devrait porter sur la consommation et la production d'énergie des exploitations agricoles, dans le cadre du plan de performance énergétique. L'an dernier la même enquête avait été réalisée sur les CUMA et les entreprises de travaux agricoles.

Une série d'enquêtes portera sur la structure des vergers (en réponse à une demande européenne et pour les besoins de l'inventaire français des vergers prévu par la loi de modernisation de l'agriculture), de la production légumière, de la conchyliculture et des exploitations agricoles (en 2013, à travers le suivi d'un panel prévu pour couvrir l'intervalle entre deux recensements agricoles).

Une autre série d'enquêtes thématiques portera sur la forêt, avec une enquête forestière privée, la dernière remontant à 1999, (en réponse à une demande forte des utilisateurs et pour aboutir à une meilleure connaissance des modes de gestion par les propriétaires) et une enquête sur le prix du bois (devant permettre d'éclairer les tendances sur le marché national du bois). L'enquête forestière privée nécessitera de mobiliser une importante base de sondage. L'enquête sur le prix du bois, quant à elle, a déjà été présentée en opportunité devant cette commission. Mais suite aux réunions avec les utilisateurs, il a été décidé de l'étendre au « bois énergie » de nature sylvicole et industrielle ; un travail a donc été mené avec l'Insee pour délimiter ce qui, dans ce nouveau champ, relève de la sylviculture et ce qui relève de l'industrie. Le volet « industriel » sera couvert par l'enquête OPISE¹ de l'Insee, laquelle se trouve sous-traitée, dans le cadre de l'article 4 de la loi de 51, au CEEB. Par souci d'harmonisation et de simplification pour les nombreuses entreprises présentes sur les deux volets qui auraient dû sinon répondre à deux questionnaires différents, le volet sylviculture sera aussi confié au CEEB. Le SSP n'enquêtera donc finalement que sur le bois rond destiné au bois d'œuvre. L'enquête « prix du bois » du SSP sera ainsi recomposée et présentée au Comité du label très prochainement.

¹ Observation des prix dans l'Industrie et les Services aux entreprises

Un cycle d'enquêtes thématiques sera consacré aux pratiques culturales et aux produits phytosanitaires. Dans le cadre du plan Ecophyto 2018, visant une réduction forte de l'utilisation des produits phytosanitaires, des enquêtes ciblées seront menées auprès des exploitations agricoles. Des enquêtes plus lourdes seront ensuite réalisées sur les pratiques culturales, avec pour objet de couvrir l'ensemble des itinéraires techniques (engrais, travail du sol, etc.). Entre 2011 et 2014, tous les secteurs devraient ainsi être balayés :

- en 2011 : phytosanitaires en viticulture et pratiques culturales en grandes cultures et prairies ;
- en 2012 : phytosanitaires en cultures fruitières et pratiques culturales en cultures légumières ;
- en 2013 : phytosanitaires en grandes cultures et pratiques culturales en viticulture ;
- en 2014 : phytosanitaires en cultures légumières et pratiques culturales en cultures fruitières.

Les résultats du recensement agricole de 2010 seront diffusés à partir de septembre 2011.

.3 Débat

Lionel FONTAGNÉ

Un panorama complet nous a été présenté, avec des zones d'incertitudes concernant notamment l'enquête sur la chaîne de valeur. Je propose d'ouvrir le débat.

Jean-Marie ROUX, CGT

Où en est-on de la réflexion sur le remplacement de l'enquête LIFI ?

Patrick DUCHATEAU, MEDEF

Le MEDEF demeure extrêmement attaché à Ésane et au système de statistiques publiques. L'impasse sur les chiffres de 2008 avait soulevé des inquiétudes. Nous attendons aujourd'hui la diffusion des chiffres de 2009. Dans ce contexte, le MEDEF est favorable à la mise en œuvre d'une coordination entre les syndicats professionnels et le service statistique public. Une approche consensuelle permettrait ainsi d'améliorer la qualité.

Les index BT sont aujourd'hui calculés dans le cadre d'une collaboration entre la FFB et le ministère. Cette collaboration sera-t-elle maintenue après la reprise du calcul par l'Insee ?

Jean-Marc BÉGUIN

A ce stade, aucune décision définitive concernant l'enquête LIFI ne saurait encore être annoncée. L'enquête LIFI, portant sur les participations que détiennent les entreprises, permet de reconstituer les contours de groupes. Il s'agit d'une enquête à seuil, complétée par des informations tirées de bases de données privées. Un système d'information européen vise par ailleurs à constituer un répertoire européen des groupes. Dans le cadre général du remplacement des enquêtes par des sources administratives, nous nous étions rendu compte que des informations équivalentes sont déjà collectées dans les liasses fiscales et pourraient nous être communiquées par la DGFIP. Une rencontre a donc été organisée avec la DGFIP à l'automne dernier. Celle-ci a réaffirmé sa disposition à communiquer les données, mais dans un calendrier trop tardif par rapport à nos besoins. Pour contourner ce problème, des discussions ont été engagées avec la Banque de France, disposant pour ses besoins propres d'une copie des mêmes informations mais qui pourrait nous les transmettre plus tôt. Après qu'un accord a pu être envisagé sur le plan conventionnel, un dispositif de collecte est en cours de test. Au vu de la cohérence des premiers résultats, l'enquête LIFI devrait pouvoir être remplacée par une exploitation des informations détenues par la Banque de France. Il reste à fixer la date de bascule et donc celle de l'abandon de l'enquête, a priori 2012 ou 2013 ; elle sera fonction du résultat des tests et de la vitesse des développements informatiques nécessaires à la récupération des données Banque de France. Les informations transmises en décalé par la DGFIP seront utilisées en complément pour aboutir à une couverture exhaustive.

Pour ce qui est d'Ésane, nous comptons effectivement beaucoup sur les utilisateurs. Nous ne sommes pas physiquement en mesure de contrôler physiquement l'ensemble des données devant être diffusées. Les utilisateurs auront donc un rôle de veille à jouer. De manière générale, les utilisateurs participent au contrôle de la qualité des produits. Il sera donc intéressant pour l'Insee de travailler avec les organisations professionnelles, d'autant qu'un des supports d'Ésane se trouve être l'enquête de production dans son volet industriel, suivie de près par les industriels.

En ce qui concerne les index, la coopération avec la FFB sera bien entendu maintenue.

La sous-traitance de l'enquête sur le prix du bois au CEEB s'exerce quant à elle depuis près de 40 ans. Cette situation exceptionnelle fait qu'une enquête sur les prix est sous-traitée à un syndicat professionnel. La loi le permet à condition que les entreprises qui le désirent puissent opter – c'est-à-dire répondre directement à l'Administration – ce qui pose problème pour des variables non-additives telles que les prix. Dans ce contexte, certaines entreprises peuvent hésiter à répondre au syndicat et préférer « opter » pour un réponse directe à l'administration, de peur que leurs prix ne soient dévoilés ; l'Insee ne peut cependant rien faire de leurs données car il faudrait l'ensemble des réponses ainsi que les pondérations pour pouvoir gérer ces optants et refaire les calculs d'indices. Cette approche ne semble donc pas particulièrement adéquate même si elle s'est déroulée jusqu'ici sans problème. D'ici un an ou deux, un autre dispositif devra être mis en œuvre, en particulier compte tenu de l'apparition de nouvelles utilisations du bois comme l'énergie qui font naître des concurrences et des tensions nouvelles sur ce marché.

Lionel FONTAGNÉ

Quelle pourrait être l'articulation entre le remplacement de l'enquête LIFI par des informations détenues par la Banque de France et la constitution des statistiques FATS ?

Jean-Marc BÉGUIN

Les deux processus sont indépendants. Seules les grandes entreprises sont interrogées dans le cadre de l'enquête OFATS. Cette enquête porte sur 1 500 groupes environ quand le système d'information LIFI porte sur environ 40 000 groupes. En pratique, l'enquête OFATS porte sur le nombre de filiales à l'étranger, le chiffre d'affaires et les effectifs de celles-ci, dans le but de suivre l'évolution de la part du commerce intragroupe dans le commerce international. De telles données ne peuvent être obtenues ni par le biais de l'enquête LIFI, ni par l'exploitation des données de la Banque de France.

.II Point d'information sur les assises de la simplification administrative

.1 Présentation

Jean-Marc BÉGUIN

Les pouvoirs publics ont lancé deux initiatives en parallèle. D'une part, Jean-Luc Warsmann, député des Ardennes, a été chargé par le Président de la République d'une mission concernant la simplification administrative au sens large. Le rapport ainsi produit, transmis il y a quelques jours, devrait faire évoluer un certain nombre de choses. En tant que président de la Commission des lois, Jean-Luc Warsmann devrait faire valoir sa bonne maîtrise de la façon de faire évoluer la réglementation.

D'autre part, le Secrétaire d'Etat aux PME, Frédéric Lefebvre, a demandé aux préfets d'interroger, par l'intermédiaire des DIRECCTE, des chefs d'entreprises sur leurs attentes en matière de simplification administrative. Des assises régionales ont ainsi permis de faire remonter des propositions, classées par thèmes. Des assises nationales ont ensuite été programmées le 29 avril 2011. 80 mesures ont finalement été retenues par le Gouvernement. Le second thème le plus fréquemment abordé par les chefs d'entreprise a été celui de la simplification dans les statistiques. Bien que la préoccupation

exprimée par les chefs d'entreprises recouvre aussi bien la statistique publique que les questionnaires administratifs, des mesures devraient concerner directement le service statistique public. Des négociations ont été menées avec le cabinet du Secrétaire d'Etat pour aboutir à des objectifs raisonnables, utiles et réalisables. Ceci a pu être assuré en partie. Il semblait aujourd'hui nécessaire d'avoir un débat sur ce point au sein du Cnis.

Les mesures retenues ont été réparties en six thèmes et six des 80 mesures retenues concernent directement la statistique. Le dossier de presse diffusé à l'issue de la réunion du 29 avril fait désormais figure de décision gouvernementale (bleu de Matignon).

La première vise la suppression de la redondance des questions des enquêtes statistiques émises par des organismes publics. Les questionnements redondants portant sur le chiffre d'affaires et les effectifs sont apparus demander aux entreprises des efforts récurrents et fastidieux pour retrouver les montants exacts correspondant. L'objectif serait de ne plus poser ces questions de manière systématique, d'autant qu'elles correspondent généralement à des variables utilisées comme critères d'échantillonnage donc connues au lancement de l'enquête. La collecte de ces variables est essentiellement utilisée comme donnée de cadrage et du coup comme outil de contrôle du périmètre de réponse des entreprises. A l'avenir, ces données pourront être récupérées par le biais du répertoire SIRUS ; si le contrôle du périmètre de réponse est fondamental, leur valeur au lancement pourra également être soumise aux entreprises, avec possibilité pour elles de les corriger. D'autres redondances, notamment avec des enquêtes menées par les syndicats professionnels, pourraient par ailleurs être supprimées.

La seconde mesure concerne la dématérialisation des enquêtes de la statistique publique. Celle-ci est déjà en cours. Cela étant, l'idée a également été soulevée de solliciter directement les entreprises par mail – ce qui impliquerait de gérer un fichier de plusieurs centaines de milliers d'adresses mail. Bien qu'économiquement pertinent, un tel dispositif ne serait pas simple à mettre en œuvre. Un troisième enjeu serait de mettre en place un portail unique de collecte pour l'ensemble du service statistique public. Ce point devra être discuté entre tous les partenaires du service statistique public, compte tenu des problèmes soulevés en matière de cohérence technique et d'articulation avec les différents systèmes d'information. S'agissant enfin d'instaurer un délai supplémentaire pour les retours par voie informatique, les échanges avec le Secrétariat d'État ont permis de maintenir un conditionnel. L'Insee a fait valoir l'argument selon lequel cette disposition ne pourrait être mise en œuvre dans le cadre des enquêtes mensuelles et n'était guère pertinent dans celui des enquêtes annuelles qui bénéficient de fait de délais relativement élastiques.

La troisième mesure exprime le souhait de privilégier les modalités d'enquêtes les moins coûteuses, en les revoyant tous les 5 ans (en lien avec les procédures du Cnis). Dans nombre de cas, l'information recherchée s'avère détenue par des fournisseurs, en nombre plus restreint que les entreprises acquéreuses. L'idée serait alors d'interroger les fournisseurs en lieu et place des entreprises. Les dépenses d'électricité, les caractéristiques de réseaux internet et le recours à l'intérim devraient ainsi pouvoir être fournis respectivement par EDF, les fournisseurs d'accès internet et les agences d'intérim. Bien que largement consensuelle exprimée sous cette forme, cette mesure pourrait être complexe à traduire dans les faits. En effet, le fait d'interroger directement les fournisseurs nécessitera sûrement une évolution législative. Sans cela, il n'est pas certain que les fournisseurs acceptent de diffuser leurs fichiers de caractéristiques des clients. La démarche pourrait s'avérer complexe, pour un gain relativement modeste en termes de simplification.

La quatrième mesure insiste sur la nécessité d'évaluer le temps nécessaire pour renseigner les enquêtes statistiques. Ceci est aujourd'hui réalisé au travers des tests. Ces questions sont ensuite profondément débattues au sein du Comité du label. La crainte serait qu'une évaluation au sens stricte (à travers une collecte auprès des entreprises) se traduise par la fixation d'objectifs en matière de réduction du temps d'enquête. Cela étant, une évaluation pourrait permettre de porter un regard sur l'adéquation entre le coût et l'utilité des enquêtes. De plus, un accompagnement pourrait être proposé, à travers le réseau d'enquêteurs du service statistique public, aux entreprises dont le temps de collecte apparaîtrait anormalement élevé.

La cinquième mesure vise à optimiser les plans d'échantillonnage pour mieux répartir les enquêtes publiques entre les PME. Il s'agirait pour cela d'utiliser le répertoire SIRUS. Aujourd'hui, tous les échantillons sont tirés de façon indépendante par les responsables d'enquêtes et les SSM, sans aucune centralisation. Seule l'opération Océan s'inscrivait dans cette logique, en lien avec l'EAE. Pour savoir à combien d'enquêtes répond une entreprise, il est aujourd'hui nécessaire de joindre tous les SSM. Lorsque le répertoire SIRUS sera construit, ces informations seront centralisées. Des optimisations pourront ainsi être recherchées.

La sixième mesure propose de soumettre toutes les enquêtes statistiques des opérateurs publics non prévues par l'arrêté annuel de la statistique publique à une déclaration obligatoire. Afin de permettre un meilleur contrôle de l'opportunité et de l'élaboration des enquêtes, toute enquête émanant de l'État ou de l'un de ses opérateurs devra être soumise à une information préalable du ministère de l'économie. La présentation du questionnaire envoyé aux entreprises devra permettre à l'entreprise de distinguer facilement s'il fait partie de la statistique publique et s'il est soumis ou non à obligation de réponse. Un groupe de travail devra rédiger un rapport, avec une échéance fixée à septembre 2011, sur les modalités de mise en œuvre de cette mesure. L'idée serait de détailler la charge de collecte dont se plaignent les entreprises. Cependant, le champ de la mesure demeure peu clair. Comment borner la notion « d'opérateur public » ? Où situer la frontière entre les enquêtes statistiques et les enquêtes de gestion conduites par les ministères ? Comment considérer les travaux menés par les opérateurs chargés d'une mission de service public (organisations syndicales, CCI, CMMA, etc.) ? Par ailleurs, le niveau d'intervention du Cnis nécessiterait d'être précisé. S'agirait-il de solliciter un avis d'opportunité et de conformité sur chaque enquête ? Le champ couvert par le Cnis pourrait s'en trouver considérablement élargi. Le groupe de travail devra éclaircir ces points.

Indirectement, d'autres mesures résultant des assises de la simplification pourraient concerner la statistique publique, notamment s'agissant de mettre en place un « coffre-fort électronique ». Les entreprises disposeraient ainsi d'un espace électronique exclusif dans lequel seraient stockés des documents ou de l'information. Outre la distinction entre documents et informations (nécessitant un traitement différent), les conditions d'accès au coffre-fort pour les administrations devront être précisées. Un groupe de travail devrait être mis en place pour aborder ces questions. D'autres mesures pourraient aboutir à une simplification des concepts. Aujourd'hui, il existe ainsi plusieurs définitions du chiffre d'affaires (fiscal, comptable ou juridique) que certains souhaiteraient unifier. Idem pour l'emploi. De telles évolutions impacteront la statistique publique.

.2 Débat

Patrick DUCHATEAU

Le rapport semble aller dans le bon sens. Il est aujourd'hui logique que les entreprises se plaignent de la charge administrative qui pèse sur elles, en termes de renseignements demandés et de formulaires. Du reste, la charge statistique pour l'ensemble des entreprises a été ramenée de 8 % à 0,8 % ces dernières années.

Recueillir des données concernant les entreprises auprès de leurs fournisseurs pourrait s'avérer extrêmement dangereux, tant d'un point de vue légal que pour la justesse des renseignements. En pratique, une entreprise pourrait être en relation avec plusieurs fournisseurs d'accès à internet. Comment les réponses des fournisseurs d'accès seront-elles traitées dans pareil cas ? De même, EDF n'a pas nécessairement connaissance du contour des groupes qui figurent parmi ses clients. Certains établissements pourraient alors devoir être agrégés. De manière générale, cette approche ne semble pas appropriée.

En ce qui concerne la mise en place d'un portail de collecte unique pour le service statistique public, les problématiques devraient être essentiellement techniques. Un groupe de travail devrait permettre de les aborder. Pour les entreprises, le fait de disposer d'un guichet unique constituerait une avancée.

Jean-Marc BÉGUIN

Il est vrai que la charge statistique a été réduite. Cependant, il a été fait état de remontées toutes autres provenant du terrain. Le Secrétaire d'État lui-même a évoqué une charge « harassante ». De fait, nous ignorons quelle pourrait être la limite à atteindre.

François MAGNIEN, DGCIS

S'ils doivent fournir des informations, les fournisseurs auront à opérer des développements informatiques. En cas de restructuration de ces fournisseurs, les conventions devront également être réadaptées.

Jean-Marc BÉGUIN

L'accès aux fichiers clients pourrait néanmoins fournir davantage d'informations. La question de leur utilisation se poserait ensuite.

Édouard SALUSTRO, Cabinet Édouard Salustro

Il existe aujourd'hui trois strates d'acteurs publics : l'administration d'État, les collectivités territoriales et les organismes de protection sociale. La notion d'opérateur public nécessiterait d'être définie par rapport à ces trois strates.

Jean-Marc BÉGUIN

Ces trois strates constitueraient un noyau dur. La définition couvrirait ainsi les organismes de statut public mais pourrait s'étendre à des opérateurs de statut privé mais dotés d'une mission de service public. Un point important sera de savoir par exemple si les CCI sont dans le champ.

Édouard SALUSTRO

Il a été fait mention de l'intérêt des questions posées. Encore faudrait-il définir la valeur ajoutée ou la contrepartie d'une question.

Jean-Marc BÉGUIN

Le seul point de vue légitime selon lequel le Cnis pourrait être amené à s'exprimer sur des demandes n'émanant pas directement de lui concernerait l'existence préalable de l'information recherchée et la fiabilité des méthodes. Le Cnis n'aurait pas les moyens d'examiner une multitude d'enquêtes. Cependant, il ne serait pas illégitime que les enquêtes réalisées par un organisme de statut public passent systématiquement devant le Cnis, à condition de disposer de procédures suffisamment rapides. Par ailleurs, une logique de déclaration obligatoire pourrait être privilégiée. Le Cnis se saisirait ensuite des dossiers les plus importants ou problématiques.

Bruno TREGOUËT, MEEDDTL – CGDD – SOeS

Les établissements publics sous tutelle des ministères seraient-ils inclus dans le champ ? Ces acteurs peuvent être amenés à conduire d'importantes enquêtes à caractère statistique.

Jean-Marc BÉGUIN

La remontée des propositions dans le cadre des assises a été extrêmement rapide. Pas moins de cinq termes différents ont été utilisés dans la fiche reprenant les mesures : « opérateur public », « statistique publique », « enquête publique », organisme public et « opérateur de l'État ». Le parti a été pris par l'Insee d'en faire un objet de débat *ex post*. Ce point devra être discuté dans le cadre du groupe de travail. Je suis d'accord qu'il faudra débattre du cas spécifique des « établissements publics sous tutelle ».

.3 Proposition d'avis

Dalila VIENNE donne lecture d'une proposition d'avis.

Jean-Marie ROUX

Le Cnis pourrait demander à être associé aux travaux plutôt qu'à être mis au courant des réflexions.

Patrick DUCHATEAU

Par qui le groupe de travail sur l'examen des enquêtes statistiques des opérateurs publics sera-t-il institué ? Quels en seront les participants ?

Jean-Marc BÉGUIN

L'alternative se situerait entre la création d'un groupe de travail « du Cnis » (avec une lettre de mission signée du Président du Cnis) et la création d'un groupe de travail informel dirigé par l'Insee. La représentation institutionnelle des partenaires sociaux y serait différente. Dans un groupe du Cnis, chaque institution représentée au bureau peut demander à participer.

Jean-Marie ROUX

A minima, le Cnis pourrait demander à être consulté.

Patrick DUCHATEAU

Il conviendrait que les partenaires sociaux participent activement à ces travaux. De fait, ces questions les interpellent.

Jean-Marc BÉGUIN

Je retiens de la discussion que le sujet nécessiterait d'être abordé par le Bureau du Cnis. L'opportunité de créer un groupe de travail du Cnis pourrait ainsi être discutée.

Lionel FONTAGNÉ

Le souhait du Cnis d'être associé aux travaux mériterait néanmoins d'être exprimé. Il serait ensuite possible de créer un groupe de travail ou d'organiser des consultations bilatérales. Il appartiendra au Bureau de traiter cette question.

Compte tenu des modifications apportées en séance, la proposition d'avis est adoptée.

.III Les filières : pertinence économique et mesure statistique

.1 Présentation

François MAGNIEN

La DGCIS réalise des enquêtes qui répondent à la demande des cabinets ministériels. Généralement, les délais dans lesquels les résultats doivent être obtenus rendent difficile une présentation de ces enquêtes dans le cadre du Cnis. Néanmoins, le processus conserve son intérêt. La DGCIS a aujourd'hui besoin d'informations statistiques sur les filières et souhaiterait mener une enquête dont l'envergure semblait justifier un passage devant le Cnis.

Sans chercher à justifier l'opportunité d'un point de vue économique de s'intéresser aux filières, je commencerai par apporter un éclairage sur l'origine de notre démarche statistique. Celle-ci relève d'un

contexte politique. En 2009, les états généraux de l'industrie ont permis aux industriels, à l'Administration et aux partenaires sociaux de débattre de l'avenir de l'industrie en France. La notion de filière a alors été placée au centre des réflexions. Au-delà de la notion de secteur, le terme filière a été associé à la notion de chaîne de valeur, sans qu'une définition claire puisse toutefois être retenue.

Les états généraux ont permis d'identifier un certain nombre de filières stratégiques. Les états généraux ont également abouti à la mise en place d'un certain nombre des structures parmi lesquelles la Conférence nationale de l'industrie (CNI), les comités stratégiques de filières et différents observatoires (dont l'Observatoire du financement de l'industrie). Dans toutes ces structures, le concept de filière s'est vu conférer une dimension centrale. Il en est ressorti un nombre important de sollicitations statistiques, en particulier pour la DGCIS. La nécessité de développer une statistique sur les filières, dans des conditions de coûts acceptables, est ainsi apparue.

Jusqu'à présent, des travaux ont été menés à partir des données sectorielles. Cependant, celles-ci n'ont pas semblé pouvoir répondre aux besoins statistiques correspondant à une approche par les filières. De fait, les relations entre entreprises sont relativement peu prises en considération dans la statistique sectorielle.

La prise en compte de l'entreprise dans son environnement peut se traduire par une vision de l'entreprise au sein d'un groupe (problématique à laquelle l'Insee travaille aujourd'hui) ou par une vision de l'entreprise au sein d'une filière (en lien avec la notion de chaîne de valeur). Cette seconde approche se retrouve moins dans les travaux menés et dans les perspectives de développements statistiques. Ayant remplacé les enquêtes de branches, l'EAP approfondit l'information sur les relations inter-entreprises. Des questions sont ainsi posées sur le positionnement des entreprises (fournisseurs, sous-traitants, etc.). D'autres enquêtes telles que l'enquête COI-TIC abordent ce sujet. Malgré tout, ces enquêtes ne permettent pas d'appréhender la notion de filière – à savoir l'implication d'un ensemble d'entreprises dans la fabrication d'un *output*.

Cette question soulève pourtant beaucoup d'intérêt, en particulier dans les régions. On observe que les régions développent nombre de travaux en ce sens. En mobilisant les données existantes, les régions parviennent à produire des monographies sur les filières. Des expériences d'enquêtes ont même été menées en DR Nord-Pas-de-Calais sur la filière automobile et en DR Aquitaine/Midi-Pyrénées sur la filière aéronautique. L'action régionale a également lancé une opération de mutualisation des méthodes pour élaborer des travaux sur les filières, à travers un investissement « filières économiques régionales », en association avec la DGCIS.

Dans ce contexte, la DGCIS se voit réclamer des éléments sur les filières dites stratégiques, d'où l'enjeu de produire une méthode répliquable qui puisse produire des bases de données sur un certain nombre de filières (plutôt de type *output*). L'idée serait de produire un répertoire aussi complet que possible des entreprises intervenant dans chaque filière et de fournir une information sur le positionnement de base de ces entreprises dans la chaîne de valeur. Un certain nombre de variables ont pour cela été identifiées : le produit fabriqué par l'entreprise pour la filière, les établissements de l'entreprise et leur localisation, la situation de l'entreprise par rapport aux clients, la situation de l'entreprise par rapport à ses propres fournisseurs, le rang de l'entreprise dans la filière, les échanges extérieurs de l'entreprise.

L'objectif serait de récupérer ces informations au moindre coût, en utilisant au mieux l'information statistique existante. Les répertoires pourront ensuite être enrichis par appariement avec d'autres bases de données structurelles (fichiers de l'Insee) ou avec les résultats d'enquêtes thématiques sur la R&D, l'innovation, les TIC, etc. La base de données sur les pôles de compétitivité pourra également être mobilisée.

Pour obtenir ces informations de base, l'idée serait d'administrer des questionnaires simples, présentant des cases à cocher. Une enquête pilote serait menée au niveau de la filière automobile, auprès d'environ 4 000 entreprises.

S'agissant de définir la notion de filière, le choix a été fait, pour les filières de type *output*, d'identifier des entreprises de « rang 0 » (produisant directement l'*output*) et des entreprises de « rang n » (commercialisant un intrant à une entreprise de « rang n-1 »). Cette approche relativement restrictive s'appliquerait aux entreprises industrielles. Le cœur industriel des filières pourrait ainsi être caractérisé. La définition retenue ne prendrait pas en considération l'aval des filières, en particulier les activités de commerce. Ces informations pourraient être obtenues par ailleurs. La définition n'intégrerait pas non plus les activités liées à la fabrication du capital et des équipements nécessaires à la production. Les activités transversales (services, R&D, énergie, etc.) ne seraient pas considérées. Ces éléments pourront être obtenus par appariement.

D'un point de vue méthodologique, une première étape consisterait à déterminer au sein d'une nomenclature la plus fine possible, toutes les pièces permettant la fabrication d'un *output*.

Lionel FONTAGNÉ

Les entreprises industrielles commercialisent également des services. Où se situerait la frontière entre produits et services ?

François MAGNIEN

L'approche ne couvrirait que les produits. L'éclatement des produits correspondrait à une nomenclature qui puisse « parler » aux statisticiens, s'appuyant sur les nomenclatures PRODCOM ou PRODFRA. Une seconde étape consisterait ensuite, en s'appuyant sur l'EAP, à retrouver l'ensemble des entreprises intervenant dans la fabrication de l'*output*. Une vision trop large de la filière serait ainsi produite – certaines pièces pouvant être utilisées en dehors de la filière. Une troisième étape consisterait alors à demander, par voie d'enquêtes, dans quelle mesure les entreprises fabriquent leurs produits pour la filière. Les informations nécessaires au positionnement des entreprises dans la filière seraient recueillies par la même occasion. Une enquête sur échantillon pourrait permettre d'interroger les entreprises non-couvertes par l'EAP.

Le questionnaire reçu par les entreprises se présenterait sous la forme d'un recto. Pour chaque établissement, les produits relevant de la filière seraient listés. L'interrogation porterait sur l'emploi du produit dans la filière, la part des ventes dans la filière et le positionnement de l'entreprise dans la filière. Ce projet de questionnaire nécessiterait toutefois d'être retravaillé.

Des tests ont été effectués dont les résultats sont satisfaisants, avec un taux de réponse élevé et des retours rapides.

L'objet du questionnaire serait de mobiliser une information de base, qui puisse être enrichie avec d'autres bases de données de la statistique publique, pour élaborer une base de données sur les filières. Un comité de pilotage sera constitué pour étudier l'usage potentiel de cette base. Parmi les organismes sollicités pourraient figurer : la DGCIS, l'Insee, le CSF, Oséo, etc. Des diagnostics concernant l'organisation des filières pourraient être réalisés (maillons faibles et forts, délais de paiement, situations en matière de financement, etc.). La base pourrait également permettre d'étudier l'impact des chocs externes sur les filières. Un éclairage pourrait ainsi être apporté aux décideurs publics, dans le cadre de leurs politiques de soutien aux entreprises.

.2 Débat

Louis DE GIMEL

Il a été question d'intégrer les exportations dans la base. Pour ce faire, s'agirait-il de recourir à un questionnement particulier des entreprises ou de récupérer des données administratives ?

Ludovic PARIS, France Agrimer

La représentation des filières est un réel sujet, tant dans le secteur industriel que dans le secteur agricole. Cela étant, l'approche privilégiée semble être celle d'une représentation à partir de l'aboutissement des filières. Or les entreprises ne sont pas nécessairement positionnées selon un rang unique. Dans l'industrie automobile, certaines entreprises peuvent être à la fois fabricant automobile et motoriste.

Franck FONTANESI, FIEV

L'enquête sur la filière de l'automobile serait-elle conduite annuellement, avec quelle pérennité ? Par ailleurs, quel recollement serait opéré avec les informations déjà disponibles ? La construction et l'élaboration des véhicules recouvrent plusieurs fédérations (les équipementiers, la mécanique, la plasturgie, l'électrique, l'électronique, etc.). Ces fédérations ont aujourd'hui des réponses sur les entreprises travaillant pour la filière automobile, avec des précisions concernant leurs effectifs, leur chiffre d'affaires, etc. Des informations très détaillées sont d'ores et déjà remontées à travers l'EAP. Les fédérations ont également une bonne vision de l'organisation économique de la filière et des pièces qui composent un véhicule. Indépendamment de cela, comment l'enquête pilote, adressée à 4 000 entreprises sera-t-elle gérée ? Qui traitera l'information recueillie ? Comment sera-t-elle exploitée ? La FIEV réalise une enquête auprès de 300 entreprises, ce qui demande déjà des efforts considérables, notamment en matière de fiabilisation.

Jean-Marie ROUX

La CGT se félicite de la démarche engagée, compte tenu des préoccupations associées à la politique industrielle. Lors des états généraux de l'industrie, la CGT a beaucoup œuvré pour que la dimension des filières soit prise en compte, en se heurtant toutefois à une insuffisance de données.

A l'issue de l'enquête pilote sur la filière automobile, comment la généralisation du dispositif sera-t-elle organisée ? Selon quel calendrier ?

Jean-Marc BÉGUIN

Certaines des pistes d'utilisation présentées ont semblé très à la limite de la monographie. En cas de crise dans une filière, une liste des sous-traitants à aider serait ainsi produite. Une telle utilisation ne relèverait plus du domaine statistique.

Lionel FONTAGNÉ

Quelle pourrait être l'articulation entre le dispositif et les tableaux d'échanges industriels de la comptabilité nationale ? La construction de ces derniers supposait la collecte d'un certain nombre d'informations sur les échanges inter-entreprises. Le dispositif servira-t-il à alimenter ces tableaux ?

Par ailleurs, une enquête devrait être lancée par Eurostat sur les chaînes de valeur globales. Les filières étant aujourd'hui largement internationalisées, comment connecter les travaux menés sur les entreprises localisées en France et les travaux portant sur une échelle plus globale ? Comment prendre en compte la dimension internationale, en particulier s'agissant de la filière automobile ?

François MAGNIEN

Le thème des exportations serait abordé dans le cadre du questionnaire. L'idée serait de demander aux entreprises si leur produit est fabriqué pour la filière. Si oui, une interrogation porterait sur la part destinée au marché national et la part destinée à l'exportation. Cette information pourrait être difficile à obtenir par appariement. De la même manière, une question pourrait porter sur l'importation des intrants. L'enjeu serait de mieux cerner la part de la filière implantée à l'étranger.

S'agissant des entreprises intervenant à plusieurs niveaux, l'enquête serait certes simplificatrice. Néanmoins, toutes les enquêtes réalisées sur les filières invitent ainsi les entreprises à préciser leur rang. L'enquête de la DGCIS introduirait un niveau de détail supérieur, en sollicitant des informations par établissement, concernant des produits issus d'une nomenclature extrêmement fine.

La pérennité de l'enquête sur la filière automobile n'a pas été définie à ce stade. Il existe aujourd'hui une actualité politique autour du sujet. Celle-ci pourrait néanmoins retomber. Quoi qu'il en soit, il pourrait ne pas être pertinent de répéter ce type d'enquêtes chaque année. En dehors des périodes de crise, vis-à-vis desquelles des enseignements pourraient être tirés, la répétition pourrait induire une charge pour les entreprises, pour une utilité potentiellement limitée. Un rythme triennal ou quinquennal pourrait être discuté.

Franck FONTANESI

Une problématique de redondance se poserait également. En pratique, nombre d'informations remontent déjà à travers l'EAP.

Jean-Marc BÉGUIN

L'EAP n'apporte toutefois pas de précision sur l'utilisation des produits au sein des filières. Pour certains produits captifs des filières, la question ne se pose guère. Les pare-brise sont ainsi très majoritairement destinés à la filière automobile. Les bougies, en revanche, peuvent être destinées à d'autres machines.

Quoi qu'il en soit, des informations pourraient sans doute être obtenues par l'intermédiaire des fédérations professionnelles – celles-ci étant souvent regroupées autour d'un même objet. De fait, le débat entre l'Insee et les fédérations porte souvent sur le champ considéré comme légitime par les uns et les autres pour caractériser les filières ou secteurs.

François MAGNIEN

Il pourrait ne pas être simple de mobiliser l'information auprès des fédérations.

Franck FONTANESI

Les spécificités de beaucoup de produits sont aujourd'hui connues. La typologie des peintures utilisée dans le cadre de l'EAP indique ainsi relativement précisément la destination de celles-ci.

François MAGNIEN

Au niveau de la filière automobile, nous avons tenté d'interpréter les libellés du référentiel PRODFRA, en faisant appel à des experts. Il subsiste cependant une part de produit dont on ne peut garantir la destination finale. Les pneumatiques, destinés à la première monte ou au rechange, constituent un exemple type.

S'agissant de généraliser le dispositif, il nous faudra attendre les résultats de l'enquête pilote. Les difficultés soulevées pourront ainsi être étudiées, le cas échéant dans le cadre d'une discussion large avec la profession. En tout état de cause, les enquêtes seront réalisées par la DGCIS, avec le concours d'un prestataire.

Jean-Marc BÉGUIN

L'objectif du projet étant de déterminer un référentiel, il pourrait être opportun de s'appuyer sur les informations déjà détenues par les fédérations.

François MAGNIEN

Des discussions devraient être menées en amont pour opérer un dégrossissage. La première étape du processus s'appuierait sur un travail d'expertise, après définition d'une liste fondamentale de produits à partir du tableau des entrées intermédiaires. La seconde étape s'appuierait ensuite sur l'EAP, utilisée au maximum.

L'articulation avec les projets européens ou locaux nécessitera d'être précisée. Du reste, le projet de la DGCIS consistera à demander un minimum de renseignements – ce qui devrait faciliter son intégration. Le questionnaire bâti par le groupe en charge de développer une méthodologie partagée au sein des DR pour élaborer des statistiques régionales sur les filières intègrerait les questions posées par la DGCIS. Le questionnaire mis en place en région Nord-Pas-de-Calais s'avère déjà plus approfondi, avec des volets thématiques (sur l'innovation notamment).

Patrick DUCHATEAU

Quand l'enquête pilote serait-elle soumise au Comité du label ?

François MAGNIEN

En juillet 2011.

Patrick DUCHATEAU

L'enquête serait donc lancée en septembre, sans que la commission ait pu en apprécier le questionnaire définitif. Ce calendrier me semble quelque peu précipité, d'autant qu'un risque de confusion subsiste entre l'opportunité statistique et l'opportunité politique de l'enquête.

François MAGNIEN

L'interrogation porterait donc sur l'usage politique qui pourrait être fait de la base de données sur les filières ?

Patrick DUCHATEAU

En effet. De surcroît, qu'advierait-il si l'intérêt politique pour les filières venait à retomber ?

François MAGNIEN

L'intérêt porté localement aux filières montre que le sujet dépasse le cadre de l'actualité politique.

Franck FONTANESI

Le problème est que les résultats concernant la filière automobile ne seront exploitables que 6 mois après la réalisation de l'enquête pilote. Or les informations recherchées sont déjà disponibles à près de 90 % auprès des fédérations. Seule la provenance des intrants pourrait ne pas pouvoir être renseignée.

François MAGNIEN

Encore faudrait-il pouvoir mobiliser les informations existantes. Dans le but de construire une base de données propre et complète sur les filières, une enquête paraîtrait plus appropriée.

Lionel FONTAGNÉ

L'avis de la commission devrait faire état des collaborations possibles et introduire une clause de revoyure tenant compte du calendrier rapide de l'opération.

Franck FONTANESI

Les différentes enquêtes de production ne pourraient-elles pas être mobilisées ?

François MAGNIEN

Non. Une réponse a été apportée par Jean-Marc Béguin sur ce point. (« L'EAP n'apporte toutefois pas de précision sur l'utilisation des produits au sein des filières »)

Franck FONTANESI

Les équipementiers couvriraient 60 à 70 % de la filière.

Un intervenant

Quand le comité de pilotage se réunira-t-il ?

François MAGNIEN

Tout comme le questionnaire, le calendrier de l'enquête sera affiné rapidement.

Jean-Marc BÉGUIN

Il conviendrait toutefois de faire la différence entre une approche monographique et une approche statistique. Pour une approche statistique, une couverture de 60 % de la filière serait suffisante ; l'exhaustivité permettrait une utilisation plus politique. Une liste des acteurs potentiellement touchés par une crise pourrait notamment être établie. Comment se prémunir contre de telles utilisations ?

François MAGNIEN

Les règles appliquées seront les mêmes que pour les bases de données individuelles concernant les entreprises.

Jean-Marc BÉGUIN

Dans ce cas, comment justifier le choix de privilégier une approche exhaustive ?

François MAGNIEN

Il n'est pas certain que les informations puissent être généralisées à partir d'une couverture partielle.

Renaud BURONFOSSE, CISMA

Le principe de travailler sur les filières est extrêmement intéressant. Nous souhaiterions nous-mêmes avoir une meilleure connaissance des filières que nous couvrons.

Cependant, l'utilisation des données pourrait présenter un risque. Qui récupèrera et exploitera les informations recueillies ?

Par ailleurs, il semblerait que les acteurs de la filière automobile n'aient pas été associés à l'élaboration du projet. Un certain nombre de fédérations industrielles se sont regroupées au sein de la plateforme automobile émanant des états généraux de l'industrie. Bien que le souhait de la DGCIS d'aboutir à une vision exhaustive soit compréhensible, il est surprenant que les fédérations professionnelles soient absentes de la réflexion.

François MAGNIEN

Pour ce qui est de la sensibilité des données, il convient de rappeler que la DGCIS héberge toutes les bases de données individuelles de l'Insee. Il existe un environnement juridique et un ensemble de contraintes pour encadrer les usages des données individuelles sur les entreprises.

Stéphanie BONESCHI, DGCIS

En tant que chargée d'études au sein de la DGCIS, j'ai accès à un certain nombre de données sensibles et en particulier à des données fiscales. Je peux assurer qu'il n'existe aucune fuite de ces données.

Lionel FONTAGNÉ

La crainte porterait davantage sur l'utilisation finale des données.

François MAGNIEN

La base de données sur les filières pourrait permettre de proposer des éclairages et de répondre aux préoccupations des décideurs politiques. En tout de cause, un comité de pilotage sera mis en place. A ce stade, la liste des participants à ce comité demeure ouverte.

.3 Présentation d'enquête pour avis d'opportunité : enquête pilote sur la filière automobile**Lionel FONTAGNÉ**

Tous les points de vue s'étant exprimés, je propose que la commission délivre un avis d'opportunité favorable concernant l'enquête pilote et formule un avis circonstancié sur la question des filières.

Franck FONTANESI

J'émettrai une réserve.

Le projet d'enquête pilote sur la filière automobile recueille un avis d'opportunité favorable.

.4 Proposition d'avis

Dalila VIENNE donne lecture d'un projet d'avis.

Jean-Marc BÉGUIN

La demande des organisations professionnelles serait d'être associées à l'élaboration du dispositif, au-delà de la discussion des résultats expérimentaux.

Patrick DUCHATEAU

Les organisations professionnelles nécessiteraient d'être intégrées aux instances de concertation, en amont et en aval.

Lionel FONTAGNÉ

Les organisations professionnelles pourraient être associées à la mise en place de l'enquête, à son exploitation et au comité de pilotage.

Jean-Marc BÉGUIN

Le comité de pilotage du projet ne concernerait que la DGCIS ; le comité de concertation autour de l'enquête associerait l'ensemble des acteurs concernés (partenaires sociaux, chercheurs, maîtrise d'ouvrage, etc.).

Lionel FONTAGNÉ

Je propose que les organisations professionnelles soient associées au comité de concertation et à l'analyse des résultats de l'enquête.

Compte tenu des modifications apportées en séance, la proposition d'avis est adoptée.

.IV Présentation d'enquêtes pour avis d'opportunité**Lionel FONTAGNÉ**

Je propose que la commission émette un avis sur l'ensemble des projets d'enquête qui lui sont soumis, à l'issue des présentations.

Présentation de projets d'enquêtes

.a Point d'information sur l'observation des prix du bois

Fabienne ROSENWALD

Ce point a déjà été abordé dans le cadre de la présentation des enquêtes thématiques prévues pour la période 2012-2013.

.b Enquête sur les deux-roues motorisés, et leurs usages en 2012

Philippe ROUSSEL, MEDDTL – CGDD – DDD

En 2008, d'après les résultats de l'enquête nationale transports et déplacements (ENTD), la part des déplacements locaux réalisés en deux-roues motorisés était limitée à 1,7 %. Néanmoins, la Délégation à la sécurité et à la circulation routière précise que 28 % des tués sur la route en 2008 circulaient en deux-roues motorisé. En 2002, ce chiffre était inférieur à 20 %. Par ailleurs, un blessé sur trois (qu'il soit hospitalisé ou non) conduisait un deux-roues motorisé en 2008.

Afin de mieux apprécier les facteurs de risques, il apparaît donc essentiel de mieux connaître le parc des deux-roues motorisés, les caractéristiques des usagers, les types d'usages et les équipements des conducteurs. A ce sujet la Délégation à la sécurité et à la circulation routière estime, avec d'autres organisations et structures, que des données manquent sur les deux-roues motorisés et que les données disponibles ne sont pas suffisamment fiables.

L'ENTD a permis d'estimer un parc circulant de deux-roues motorisés, avec des éléments concernant le kilométrage annuel. Cependant, cette enquête n'autorise pas une connaissance fine du secteur. Pour cela, il conviendrait d'interroger un nombre très élevé de ménages.

Le SOeS souhaite aujourd'hui mener une enquête légère sur les deux-roues motorisés. L'enquête ne porterait que sur 4 pages, avec uniquement des questions fermées. Cette enquête pourrait être renouvelée si besoin. Le SOeS s'appuierait sur le fichier des cartes grises des véhicules, ainsi que sur le fichier des cartes grises des motos anciennes (transmis par le ministère de l'intérieur). Une base de sondage de plus de 7 millions de deux-roues serait ainsi utilisée. A terme, cette base devrait encore être enrichie avec l'immatriculation obligatoire des cyclomoteurs.

L'objectif de l'enquête serait d'estimer le parc circulant des deux-roues par segment (cyclomoteurs, motocyclettes, scooter, etc.), le kilométrage parcouru annuellement par segment et par type de réseau (route, autoroute, ville, etc.), la saisonnalité d'utilisation et les motifs d'usage des deux-roues. Le questionnaire porterait sur le trafic par segment et par type de réseau, les caractéristiques du véhicule, les motifs, la fréquence et le type d'utilisation, les modalités de stationnement, l'équipement associé à l'usage du véhicule, les caractéristiques des déplacements domicile-travail. Par ailleurs, l'enquête comportera un volet sur l'accidentalité récente du conducteur.

Lionel FONTAGNÉ

Les caractéristiques individuelles des conducteurs seront-elles enquêtées ? Les compagnies d'assurance y auront-elles accès ?

Philippe ROUSSEL

Le comité de concertation mis en place associe également des assureurs, la Fédération française des sociétés d'assurance, etc. L'enquête comporterait également un volet assurantiel concernant les véhicules.

Adrien FRIEZ, MEEDDTL – CGDD - SOeS

Il s'agira d'une enquête de la statistique publique. A ce titre, aucune donnée individuelle non-anonymisée ne sera diffusée. Dans le but de mieux cerner les utilisateurs de deux-roues motorisés, des informations minimales seront néanmoins recueillies sur la composition du ménage, la catégorie socioprofessionnelle, le revenu et l'âge, etc. Quelques entreprises possédant un parc de deux-roues motorisés (la Poste notamment) seront également interrogées.

Lionel FONTAGNÉ

Des caractéristiques individuelles et d'accidentalité pourraient néanmoins être croisées.

Adrien FRIEZ

Les compagnies d'assurance n'auront pas accès aux données individuelles.

Louis DE GIMEL

Pour mettre en place des politiques ciblées, il sera nécessaire de connaître les caractéristiques des conducteurs. Cette pratique est traditionnelle dans les enquêtes ménages.

Bruno TREGOUËT

L'enquête permettra de couvrir les conducteurs non-assurés et d'apporter un éclairage sur l'usage habituel des deux-roues motorisés. Il s'agira de la première opération abordant le sujet sous cet angle, à l'heure où le Gouvernement prend de nouvelles mesures en matière de sécurité et de circulation routière.

Adrien FRIEZ

Le parc de véhicules est aujourd'hui méconnu, avec des chiffres variant du simple au double suivant les estimations.

Jean-Marc BÉGUIN

Il existe pourtant un fichier des cartes grises.

Adrien FRIEZ

Pour les cyclomoteurs, l'immatriculation n'est obligatoire que depuis 2004 pour les véhicules neufs et depuis 2011 pour les véhicules anciens. Par ailleurs, le fichier des immatriculations (FCA) ne tient pas toujours compte du « décès » des véhicules. Le fichier recense ainsi 7 millions de cartes grises, tandis que les estimations réalisées à partir d'une enquête ménages font état de 2 millions de motos et d'1 million de cyclomoteurs en circulation. L'objectif de l'enquête présentée ce jour serait de mieux estimer les véhicules en circulation et de connaître leurs caractéristiques et leurs usages. Aujourd'hui, les informations disponibles sur le kilométrage parcouru (potentiellement facteur de risque) sont issues d'estimations diverses (ENTD, estimations des Motards en colère, etc.). L'enjeu serait d'avoir une réelle connaissance de l'exposition au risque des motards, afin d'objectiver le débat.

Philippe CUNEO

Il serait souhaitable que la commission « démographie et questions sociales » se saisisse également de ce projet d'enquête. La commission « entreprises et stratégies de marché » pourrait quant à elle donner un avis d'opportunité favorable sous réserve.

.c Enquête sur les consommations d'énergie dans le secteur tertiaire

Louis DE GIMEL

Il s'agirait d'une enquête ponctuelle sur l'ensemble des entreprises du secteur tertiaire marchand, y compris celles ne comptant aucun salarié. L'objectif serait de constituer une base de données individuelles qui puisse servir de cadrage pour produire un état des lieux, orienter les politiques en matière d'économies d'énergie et mieux renseigner les cases du TEI sur l'énergie. Cette demande a été initiée par le MEDDTL (pour le volet concernant les politiques) et par l'Insee (pour le volet concernant les consommations d'énergie).

Un questionnaire a été élaboré par un comité de concertation, en s'inspirant de l'expérience du CEREN. Des questions porteraient sur les consommations d'énergie, en quantité et en valeur. Il s'agirait également de caractériser les entreprises avec des éléments déterminants pour la consommation d'énergie (climatisation, surface en m², équipements frigorifiques, etc.). Les usages des différentes énergies et la valeur des consommations seraient demandés. Un volet serait consacré aux énergies renouvelables.

Jean-Marie ROUX

La fiche de présentation précise que l'enquête permettra de mieux étalonner les données du CEREN. A terme, celles-ci seront-elles considérées comme utilisables dans le cadre de la statistique publique ?

Louis DE GIMEL

Les données du CEREN sont déjà utilisées pour appréhender un certain nombre d'évolutions. L'enquête ponctuelle permettrait d'en recadrer la validité. A ce jour, les enquêtes du CEREN ne relèvent pas de la statistique publique et conservent des taux de réponse relativement faibles. Tous les acteurs pourraient bénéficier d'une meilleure articulation entre les sources. Une base solide utilisée de manière concertée permettrait à l'ensemble des acteurs de se repositionner.

François BOURRIOT, CEREN

L'enquête du CEREN existe depuis 20 ans et porte sur l'ensemble du secteur tertiaire (marchand et non-marchand). Cette démarche a été soutenue dès l'origine par le SOeS. Du point de vue des consommations énergétiques, le tertiaire a longtemps été considéré comme un secteur par défaut. Il paraissait donc judicieux de développer une enquête ciblée.

Les membres du CEREN sont aujourd'hui l'ADEME, EDF, RTE, ERDF, GDF-Suez, GRTgaz et GrDF.

Toutes les enquêtes du CEREN respectent les règles de la statistique publique. Ni le SOeS ni aucun des membres du CEREN n'a ainsi accès aux données individuelles. Les taux de réponses demeurent variables selon les branches. Dans les branches publiques telles que celle des collectivités locales, les taux de réponses peuvent atteindre 40 %. Dans des branches telles que le commerce et l'enseignement, les taux de réponse peuvent descendre jusqu'à être compris entre 5 et 10 %.

.d Enquête sur les pratiques phytosanitaires dans l'arboriculture

Fabienne ROSENWALD

L'enquête présentée fait partie d'un cycle consacré aux pratiques phytosanitaires. Il s'agira de la première enquête de ce type consacrée à l'arboriculture. En 2001 et 2006, deux volets avaient été consacrés respectivement aux grandes cultures et à la viticulture. Un troisième volet portera donc sur les vergers. Cette enquête sur les produits phytosanitaires sera suivie d'une enquête plus conséquente sur les pratiques culturales dans les vergers en 2014. L'enquête sur les produits phytosanitaires permettra également de répondre aux règlements européens et de suivre le plan Ecophyto 2018.

Les résultats du recensement agricole seront utilisés pour repérer les vergers et leurs propriétaires. L'enquête portera sur quatre produits couvrant près de 85 % des fruits commercialisés en France : la pomme, la pêche, la prune et l'abricot. Dans les DOM, l'enquête portera sur la banane.

L'enquête sera menée en face à face par les enquêteurs du SSP, gérés par les services statistiques dans les directions régionales de l'agriculture. Des tablettes et la méthode CAPI seront utilisées. Les instances de concertation seront conformes à celles prévues pour le cycle d'enquête sur les pratiques culturales et les produits phytosanitaires.

Lionel FONTAGNÉ

La banane est un sujet important dans les DOM, en lien avec l'utilisation du Chlordécone et les maladies professionnelles.

.e Enquête Durée du travail des conducteurs routiers

Présentée pour renouvellement après avoir déjà fait l'objet d'un avis d'opportunité, l'enquête ne suscite aucune question ou remarque supplémentaire.

.f Enquête sur la structure des vergers

Présentée pour renouvellement après avoir déjà fait l'objet d'un avis d'opportunité, l'enquête ne suscite aucune question ou remarque supplémentaire.

.g Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises

Présentée pour renouvellement après avoir déjà fait l'objet d'un avis d'opportunité, l'enquête ne suscite aucune question ou remarque supplémentaire.

.h Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les associations et GIP

Présentée pour renouvellement après avoir déjà fait l'objet d'un avis d'opportunité, l'enquête ne suscite aucune question ou remarque supplémentaire.

.2 Avis d'opportunité

Les enquêtes présentées à la commission recueillent un avis d'opportunité favorable.

.3 Proposition d'avis

Lionel FONTAGNÉ

Le secrétariat du Cnis et moi-même avons pris connaissance tardivement d'un message de la CFDT. N'ayant pu être représentée ce jour, la CFDT prend note de l'ambition du programme de l'Insee et des SSM et donne à ce sujet un avis favorable. La CFDT rappelle que la qualité de la statistique publique est essentielle et s'interroge sur les moyens budgétaires associés, compte tenu de l'intensité du travail sous-jacent. La CFDT aborde enfin la problématique des délais de parution des résultats d'enquêtes, en soulignant que les résultats de l'enquête structurelle annuelle portant sur l'année 2009 au niveau 700 n'ont toujours pas été publiés – ce qui s'avère préjudiciable dans le contexte des négociations sur le partage de la valeur ajoutée dans les entreprises et au niveau interprofessionnel.

Dalila VIENNE donne lecture d'une proposition d'avis faisant écho aux inquiétudes exprimées par la CFDT et aux incertitudes évoquées par Louis de Gimel concernant les moyens de la statistique publique.

La proposition d'avis est adoptée.

Jean-Marc BÉGUIN

Le Directeur général de l'Insee a annoncé ce matin que l'Insee disposait désormais d'un point de chute à Metz, ce qui lève une partie des incertitudes évoquées.

.V Point d'information intermédiaire sur le profilage

Lionel FONTAGNÉ

Un point sera fait aujourd'hui sur l'avancée des travaux. Il nous faudra ensuite réaborder ce sujet essentiel de manière plus détaillée, au cours d'une prochaine réunion.

Vincent HECQUET, Insee

La division « profilage et traitement des grands unités » de l'Insee est en charge de mettre en œuvre le profilage. Celui-ci consiste à mettre en œuvre au sein des groupes la nouvelle définition de l'entreprise, conforme au décret de 2008. Il s'agit ainsi de dépasser l'unité légale pour aboutir aux plus petites combinaisons d'unités légales produisant des biens et services et dotées d'une autonomie de décision.

Profiler un groupe consiste à définir des structures statistiques par-delà la structure juridique des unités légales. L'enjeu se trouve être également d'identifier au sein du groupe les unités et les modalités les plus efficaces pour la collecte de l'information statistique.

Cette démarche a été systématisée depuis septembre 2010, selon les préconisations présentées au Cnis en mai 2008 par Jean-Marc Béguin et Emmanuel Raulin. Depuis septembre 2010, les 12 cadres de la Division amorcent un profilage systématique des groupes présents sur le territoire.

Une des préconisations de mai 2008 visait à adopter une stratégie différenciée selon trois cibles de groupes. La première cible se trouve être la centaine de grands groupes comptant plus de 10 000 salariés. 89 de ces groupes sont non-financiers ; ils représentent 22 % de l'ensemble des salariés et 26 % de la valeur ajoutée des entreprises privées. Ces groupes feront l'objet d'un profilage individuel, reposant sur un contact et un entretien annuel.

La seconde cible se trouve être les 38 000 groupes petits ou simples, comptant moins de 500 salariés. Ceux-ci représentent 17 % des salariés et 17 % de la valeur ajoutée des entreprises privées. Ces groupes seront traités automatiquement par algorithme. Chacun sera considéré comme une seule entreprise.

La troisième cible se trouve être les 1 600 groupes de taille intermédiaire. Ceux-ci représentent 19 % des salariés et 22 % de la valeur ajoutée des entreprises privées. Pour ces groupes, une méthode de profilage sera définie ultérieurement, d'après le retour d'expérience sur le profilage des deux premières cibles. Sauf exception, ces groupes devraient être également considérés chacun comme une seule entreprise. Des critères pourront cependant être affinés, le cas échéant par le biais d'enquêtes.

En ce qui concerne les grands groupes, 52 opérations de profilage ont été engagées. 5 avaient été lancées à titre expérimental en 2010, sur les groupes Accord, Renault, PSA, SEB et Saint-Gobain. Depuis la fin d'année 2010, 38 rendez-vous ont été pris ou concrétisés ; 9 groupes sollicités n'ont pas encore répondu mais ont fait l'objet de relances. Pour la première vague d'opérations, les premiers groupes par leur taille en termes de valeur ajoutée en France ont été sollicités. Une diversité a également été recherchée à plusieurs niveaux : sectoriel, français ou étrangers, monoactifs ou diversifiés, etc. D'ici fin 2011, le reste des grands groupes sera contacté.

Le traitement d'un grand groupe nécessite de définir les entreprises profilées au sein de celui-ci, de faire le lien entre ces entreprises et les unités légales (sur le périmètre France, afin de pouvoir *in fine* reconstituer la totalité du secteur productif français), de construire des comptes des entreprises profilées (selon une approche *top/down* partant des comptes consolidés ou selon une approche *bottom/up* partant des liasses fiscales) et de passer les enquêtes ESA-EAP au niveau des entreprises profilées. Une réflexion est en cours pour rechercher le niveau le plus adapté aux autres enquêtes. Une gestion courante des unités profilées sera ensuite assurée, à travers des rendez-vous annuels avec les groupes. Il s'agira ainsi de faire le point sur les périmètres en unités légales.

S'agissant de définir les entreprises au sein d'un groupe, un premier travail consiste à étudier le rapport d'activité du groupe. La norme IFRS 8 obligeant les groupes à se décrire selon des segments est alors utilisée. Les sources statistiques disponibles sont également mobilisées (LIFI et l'EGR notamment), de même que les enquêtes ESA-EAP. Des experts sectoriels sont interrogés. La rencontre avec le groupe permet ensuite d'aboutir à un compromis concernant le meilleur découpage.

A ce stade, un premier bilan peut être dressé concernant les 30 principaux groupes appréhendés. Ceux-ci regroupent 8 900 sociétés dans le monde, dont 3 400 en France, pour une valeur ajoutée d'environ 115 milliards d'euros (contre 1 000 milliards d'euros pour l'ensemble des entreprises françaises). Dans la plupart des cas, la segmentation IFRS correspond aux entreprises identifiées. Chaque groupe se décompose ainsi en 4 entreprises environ, avec des groupes tels que la RATP ne correspondant qu'à une seule entreprise et des groupes tels que Général Electric France correspondant à un grand nombre d'entreprises.

Parmi les difficultés rencontrées, certaines sont liées à la segmentation IFRS. Dans certains cas, les documents de référence servant à présenter le groupe aux apporteurs de capitaux s'avèrent trop diversifiés et ne permettent pas d'identifier directement les entreprises. Une autre difficulté est liée au traitement des holdings ou des segments « autres ». Le groupe Lagardère a ainsi conservé une petite activité de fabrication de pièces détachées de véhicules, difficile à affecter. Les activités de commerces de certains groupes industriels s'avèrent également délicates à traiter. En pratique, certaines activités de commerce de gros n'ont aucune autonomie mais sont clairement identifiées dans la segmentation du groupe. Certains groupes tels que Vivendi ont par ailleurs tendance à réorienter le profilage vers leurs sous-groupes. Certains groupes tels que GDF-Suez présentent une totale dissociation entre la structure en unités légales et les activités.

Une dernière complexité résidera dans la façon de traiter les comptes. Il devrait être nécessaire de progresser selon les deux approches (*top/down* et *bottom/up*). Sur les 14 groupes pour lesquels une

méthode a déjà été définie, la moitié ont semblé devoir être traité en *top/down*. Des socles de variables à demander aux groupes devront être produits pour chacune des deux méthodes.

Jean-Marc BÉGUIN

A ce sujet, je ne ferai qu'un commentaire de l'actualité. Dans le cadre de la réflexion autour de la prime de 1 000 euros promise aux salariés des entreprises dont les dividendes progressent, le Gouvernement a sollicité des statistiques sur la distribution des dividendes. Le résultat des découpages en sociétés juridiques d'un certain nombre parmi les grands groupes concernés est que les sociétés qui versent des dividendes n'ont pas ou peu de salariés. Ceci pourrait alimenter le débat avec les partenaires sociaux.

Conclusion

Lionel FONTAGNÉ

Merci à tous pour votre participation. Une prochaine réunion de la commission devrait être programmée début octobre 2011.

La séance est levée à 18 heures 05.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

Les documents préparatoires de cette réunion seront mis à disposition sur le site du Cnis (à partir du mardi 19 avril) : www.cnis.fr à la rubrique Agenda/Commissions/Entreprises et stratégies de marché.

AVIS FAVORABLES

Avis d'opportunité pour les enquêtes présentées

Enquête auprès des entreprises de la filière automobile	31
Enquête sur les deux-roues motorisés, et leurs usages en 2012	33
Enquête sur les consommations d'énergie dans le secteur tertiaire	35
Enquête sur les pratiques phytosanitaires dans l'arboriculture	37
Enquête Durée du travail des conducteurs routiers.....	39
Enquête sur la structure des vergers	41
Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises	43
Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les associations et GIP.....	45

AVIS D'OPPORTUNITÉ

« Enquête auprès des entreprises de la filière automobile »

Type d'opportunité : nouvelle enquête

Périodicité : à définir, enquête expérimentale

Demandeur : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS), Sous-direction de la Prospective, de l'Évaluation et des Études Économiques (P3E)

Au cours de sa réunion du 12 mai 2011, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête auprès des entreprises de la filière automobile.

Cette enquête, est nouvelle donc expérimentale, elle permettra de mobiliser l'information qui fait défaut à la statistique sectorielle pour décrire complètement une filière. En fonction des résultats, elle pourra être généralisée à d'autres filières et sa périodicité sera précisée.

Plus précisément, l'information collectée sera la suivante :

- produits fabriqués pour la filière
- établissements producteurs (localisation géographique)
- situation par rapport aux clients (fournisseur ou sous-traitant)
- situation par rapport aux fournisseurs (donneur d'ordres)
- rang dans la filière (identifié au niveau des produits et des établissements)
- échanges extérieurs (clients/fournisseurs situés à l'étranger).

Une fois constitué à partir de l'enquête, ce répertoire permettra, par appariements avec les données de la statistique d'entreprises, de construire une « base de données filière » enrichie.

L'enquête portera sur les entreprises individuelles, quelle que soit leur taille, susceptibles de fabriquer des produits destinés à être intégrés à un véhicule automobile.

Au total, il est prévu d'interroger 7000 entreprises. L'échantillon sera tiré dans le fichier de l'EAP (4000 entreprises, plus de 20 salariés) et, en complément, dans le répertoire Sirene (3000 entreprises, moins de 20 salariés). Les questionnaires seront envoyés par voie postale de septembre à mi-novembre 2011.

Le comité de pilotage associera des représentants de la DGCIS, de l'INSEE. Le comité de concertation associera en outre les organisations professionnelles, le comité stratégique de la filière automobile et des experts. Ils seront associés à l'analyse des résultats de cette enquête.

Les résultats seront publiés : sont prévus (au moins) un 4 pages DGCIS et une contribution à l'Insee Références « l'industrie en France ». Ces publications seront mises en ligne sur le site internet.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

L'opportunité est accordée pour l'opération à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.

Paris, le 30 août 2011 - n°118/D030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Enquête sur les deux-roues motorisés, et leurs usages en 2012 ».

Type d'opportunité : nouvelle

Périodicité : apériodique

Demandeur : SOeS (Service de l'observation et des statistiques), au sein du CGDD (Commissariat général au développement durable) du Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Au cours de sa réunion du 12 mai 2011, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête « Enquête sur les deux-roues motorisés, et leurs usages en 2012 ».

L'objectif de cette enquête est d'estimer le mieux possible :

- le parc circulant de 2RM, par segments (cyclos, motos légères, motos lourdes) ;
- le kilométrage parcouru annuellement, par types de réseaux (ville, route, autoroute, ...) ;
- la saisonnalité de l'utilisation ;
- les motifs d'usage des 2RM.

Les thèmes abordés sont : le trafic en kilométrage par segments et types de réseaux, les caractéristiques du véhicule, les motifs, la fréquence et le type d'utilisation, les modalités de stationnement, l'équipement associé à l'usage du véhicule, une caractérisation des déplacements domicile-travail et de l'accidentologie non fatale, la consommation moyenne de carburant, ...

La demande est essentiellement nationale (ministère, usagers, Sécurité routière) et pour les politiques locales :

- cette enquête constituera l'unique source sur le parc effectif de ces véhicules, en complément des estimations globales issues de l'ENTD 2008.
- cette enquête est susceptible d'éclairer les pouvoirs publics au niveau des grandes régions ainsi que par type d'unité urbaine sur la circulation de ces véhicules.

Elle répond également à une préoccupation majeure : au niveau national, les 2RM ne représentent que 1,7 % des déplacements locaux, mais 27,8 % des personnes tuées sur la route conduisaient un véhicule de ce type (Sources : ENTD 2008 et ONISR, Bilan de la sécurité routière 2009). La connaissance du parc, des caractéristiques des usagers est donc fondamentale pour apprécier les facteurs de risque.

Cette enquête a vocation à être reconduite à un rythme par exemple quinquennal (non arrêté encore), en alternance avec d'autres types de véhicules routiers (VUL, Bus et Cars...).

L'échantillon devrait comporter 30 000 véhicules. La collecte devrait démarrer au mois de mars ou mai 2012 et durer quelques mois.

Les résultats feront l'objet d'études dans les collections du CGDD (Le Point sur, Chiffres et statistiques, ...). Les données détaillées seront mises à disposition sur le site internet du ministère en 2013. Le niveau géographique envisagé pour la publication des résultats ira de la France (métropolitaine et Dom) à la Zeat, voire à la région.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour une année à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.

Paris, le 22 juillet 2011 - n°109/D030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Les consommations d'énergie dans le secteur tertiaire » (ECET).

Type d'opportunité : nouvelle

Périodicité : apériodique

Demandeur : Insee, Direction des statistiques d'entreprises, en concertation avec le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Commissariat général au développement durable (CGDD) du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL).

Au cours de sa réunion du 12 mai 2011, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête « Les consommations d'énergie dans le secteur tertiaire » (ECET).

L'objectif de cette enquête apériodique est de fournir un état des lieux des consommations d'énergie (hors carburants) des établissements du secteur tertiaire marchand (hors transports et entreposage, enseignement et santé), ainsi que les coûts afférents à ces consommations.

Les questions posées seront de type qualitatif et quantitatif. Des données de cadrage sur l'établissement seront demandées: chauffage, climatisation, surface en mètres carrés... Ensuite, l'établissement renseignera de façon qualitative les énergies qu'il utilise (fuel, électricité...), avec leur usage (chauffage, informatique intensif...). Une troisième partie sera consacrée aux quantités d'énergies achetées, ainsi que leur coût pour l'établissement. Enfin, une dernière partie (assez courte, en cours d'élaboration) portera sur les énergies renouvelables.

Cette enquête répond à un besoin d'information du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL).

Cette enquête permettra de compléter les connaissances sur les consommations d'énergie des entreprises. En effet, elle portera sur les établissements du secteur tertiaire marchand (hors transports), alors que pour le moment seul le secteur industriel est interrogé par l'Insee à ce sujet (enquête EACEI annuelle), et le secteur des transports par le SOeS.

On peut signaler que le Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (Ceren) réalise, sur la base du volontariat, des enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans le secteur tertiaire dont les résultats individuels ne sont pas accessibles. L'enquête de l'Insee qui n'a pas vocation à être renouvelée chaque année permettra de mieux étalonner ces enquêtes annuelles.

Cette enquête interrogera entre 20 000 et 25 000 établissements (éventuellement sur deux ans pour des raisons de charge d'enquête) du secteur tertiaire marchand. La collecte devrait débiter au premier semestre 2012 (et si elle a lieu sur deux ans, premier semestre 2013 pour la deuxième vague). L'enquête est aperiodique et ne devrait pas être renouvelée dans les 5 ans.

La base de sondage sera établie à partir du répertoire Sirene. La taille d'échantillon envisagée est de l'ordre de 20 000 à 25 000 unités locales. L'échantillon sera stratifié par secteur d'activité et taille d'unité locale.

Une première publication des résultats (4 pages) est visée à l'été 2013, suivie d'une publication avec des tableaux détaillés.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour deux années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les pratiques phytosanitaires dans le domaine de l'arboriculture (Phyto-fruits 2012).

Type d'opportunité : nouvelle

Périodicité : tous les 4 ans

Demandeur : Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques végétales et forestières.

Au cours de sa réunion du 12 mai 2011, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné l'enquête « Phyto fruits 2012 ».

L'enquête s'insère dans le programme des enquêtes du SSP. Elle fait partie d'un ensemble d'enquêtes sur les pratiques culturales. Ce dispositif comprend des enquêtes quinquennales et des enquêtes intermédiaires, restreintes aux pratiques phytosanitaires, en cohérence avec les objectifs du plan d'action Ecophyto 2018 (cf point 4. Historique de l'enquête). L'enquête portant sur les pratiques phytosanitaires sera reconduite entre chaque enquête « pratiques culturales » environ tous les 4 ans. L'opportunité est demandée pour l'enquête de 2012.

Cette enquête apportera un complément important dans le domaine de l'arboriculture au système d'informations sur les pratiques culturales. Elle aboutira à la production plus fréquente d'indicateurs relatifs à l'usage des produits phytosanitaires. Elle sera valorisée par le ministère de l'agriculture (dont le SSP), et probablement dans le cadre de programmes de recherche (INRA).

La demande émane du service en charge du pilotage du plan d'action Ecophyto 2018 qui vise à réduire si possible de 50% l'usage des pesticides d'ici 2018. Dans le cadre de ce plan, la Direction Générale de l'Alimentation du Ministère de l'Agriculture a demandé au SSP de développer une enquête portant spécifiquement sur l'utilisation de produits phytosanitaires dans différents domaines, dont l'arboriculture.

Par ailleurs, elle permet de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides.

Le choix des espèces sur lesquelles va porter l'enquête Phyto-Fruits s'appuie sur les données de l'enquête « Structure des vergers » de 2007 qui sont les plus récentes pour les données structurelles (notamment volumes commercialisés) au moment de la présentation de l'enquête en mai 2011.

Quatre vergers, pomme, pêche, prune et abricot permettent de couvrir plus de 68 % de la superficie du verger 9 espèces enquêtées en 2007. Ils représentent près de 85 % des volumes commercialisés ainsi que de la part des volumes commercialisés en frais.

Ces espèces sont donc retenues pour l'enquête Phyto-fruits 2012.

L'enquête « Phyto-fruits » est étendue à la banane. La culture de la banane (13 190 ha) est concentrée aux Antilles (96 % des superficies) et en particulier en Martinique (69 %).

6 000 à 7 000 exploitations seront interrogées.

Le Comité des utilisateurs devrait comprendre des représentants du Ministère chargé de l'agriculture, de FranceAgriMer, de la filière professionnelle (organisations de producteurs, fédération nationale des producteurs de fruits FNPF, CTIFL) et des services locaux de statistique agricole.

La collecte est programmée pour la période février/avril 2012 en même temps que l'enquête « Inventaire national des vergers ».

La commission émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « chronotachygraphes » sur la durée du travail des conducteurs routiers par lecture des disques

Type d'opportunité : reconduction

Périodicité : volet annuel et volet en continu exploité trimestriellement

Demandeur : Service de l'Observation des Statistiques (SOeS)

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, du Transport et du Logement (MEDDTL)

Commissariat Général du Développement Durable

Au cours de sa réunion du 12 mai 2011, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête « chronotachygraphes » sur la durée du travail des conducteurs routiers.

Cette enquête fait partie du dispositif de suivi des conditions de travail des conducteurs de poids lourds dans les établissements de transport routier de marchandises (transport marchand dit « pour compte d'autrui », les conducteurs des autres secteurs, faisant du transport pour « compte propre », ne font pas partie du champ de cette enquête). Elle a pour objectif la mesure continue de la durée du travail (et de ses composantes) de cette population.

L'enquête apporte, conjoncturellement, des informations sur les durées de travail des conducteurs du transport routier de marchandises, en complément du suivi annuel des conditions de travail assuré par l'enquête annuelle sur les conditions de travail des conducteurs du transport routier de marchandises.

Cette enquête aborde la durée de service qui se décompose en temps de conduite, autres temps de travail (entretien du camion, chargement) et temps d'attente, le nombre de kilomètres parcourus lorsque le dispositif automatique le recueille, ainsi que le nombre de jours de travail et le nombre de jours de repos compensateurs.

L'unité économique interrogée est l'établissement. Le champ de l'enquête est celui du transport routier de marchandises et de la messagerie (défini par les activités des codes NAF rev2 : 49.41A, 49.41B, 49.41C et 52.29A).

Les établissements sont interrogés sur un échantillon de leur effectif salarié, conducteur de véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Une enquête préliminaire annuelle permettant de cibler le champ des conducteurs concernés est réalisée auprès d'un échantillon d'environ 2 000 établissements. Ces derniers sont interrogés sur un échantillon de 15 000 à 20 000 conducteurs.

La collecte des enregistrements de chronotachygraphes est réalisée en continu, et exploitée par vagues trimestrielles. Elle porte chaque mois sur 350 conducteurs salariés d'environ 70 établissements. La charge de collecte est au maximum d'une demi heure pour une PME.

Un groupe de pilotage spécifique a été mis en place pour l'enquête « chronotachygraphes ». Il a associé l'administration (SESP, DGMT...), les centres de recherche (Inrets) et les organisations professionnelles et syndicales concernées. En 2011, les organisations professionnelles et syndicales ont été de nouveau consultées.

Les résultats sont diffusés sur le site Internet du ministère, dans plusieurs produits de diffusion du SOeS

- le « Bilan social du transport routier de marchandises »
- contribution au rapport annuel de la Commission des comptes des transports de la nation (CCTN)

notes de conjoncture sociale, notes de synthèses, Chiffres et statistiques ...

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Inventaire annuel national des vergers ».

Type d'opportunité : nouvelle

Périodicité : annuelle

Demandeur : Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques végétales et forestières.

Au cours de sa réunion du 12 mai 2011, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné l'inventaire annuel national des vergers.

Il s'agit d'une opération nouvelle qui sera définie dans les mois à venir par un décret actuellement encore en projet. Elle se substitue pour partie à l'enquête quinquennale européenne « Structure des vergers ». Après la mise en place de cet inventaire en 2012, seul le suivi des modifications sera effectué annuellement. L'opportunité est demandée pour l'ensemble du dispositif (enquête en 2012 et actualisation annuelle).

Elle répond à la Directive 2001/109 du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2001 ayant remplacé la Directive 76/625/CEE du Conseil du 26 juillet 1976. Depuis 1969, tous les 5 ans, et jusqu'en 2007, le SSP réalisait une enquête « Structure des vergers » par sondage auprès des arboriculteurs. La directive n° 2001/109/CE du 19 décembre 2001 impose d'enquêter les pommiers, les poiriers, les pêchers et nectariniers, et les agrumes. La France avait étendu le champ des espèces aux pruniers, aux noyers, aux cerisiers et aux kiwis.

Cet inventaire annuel national se substitue à l'enquête « Structure des vergers » à partir de 2012 et répond en cela à l'obligation européenne. Il est prévu une enquête en 2012 pour connaître la surface et l'état du verger français puis une actualisation annuelle.

Le champ est constitué des exploitations produisant et commercialisant les espèces suivantes : pommes de table, pommes à cidre, poires de table, pêches et nectarines, abricots, noix, noisettes, amandes, cerises, prunes, raisin de table, kiwis et agrumes.

Toutes les exploitations ayant au moins une des espèces citées ci-dessus et au-delà d'un seuil à fixer seront interrogées.

La collecte initiale sera réalisée au printemps 2012 pour répondre au décret et à la Directive européenne.

Le temps de réponse moyen devrait être de l'ordre d'une heure, avec un maximum de 1H30.

Le Comité des utilisateurs devrait comprendre des représentants du Ministère chargé de l'agriculture, de FranceAgriMer, de la filière professionnelle (organisations de producteurs, fédération nationale des producteurs de fruits FNPF, CTIFL) et des services locaux de statistique agricole.

La collecte est programmée pour la période février/avril 2012 en même temps que l'enquête « Phyto fruits 2012 ».

La commission émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les entreprises (enquête principale et ses deux volets « prévisions » et « chercheurs »).

Type d'opportunité : reconduction

Périodicité : annuelle

Demandeur : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), département des études statistiques, pôle recherche.

Au cours de sa réunion du 12 mai 2011, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises.

L'objectif de l'enquête est de connaître les moyens consacrés à la recherche par les entreprises en termes de dépenses intérieures et extérieures, d'effectifs de chercheurs et de personnel d'appui à la recherche et de financements reçus.

L'enquête est liée au règlement européen n° 753/2004 du 22 avril 2004 sur les statistiques de la science et de la technologie. L'ensemble des questions figurant dans l'enquête sont citées dans ce règlement européen à titre obligatoire ou optionnel..

Les principaux thèmes abordés sont les dépenses de recherche, les effectifs et les financements selon divers critères (branche, origine, destination, appartenance à un groupe, taille, etc.)

La population des entreprises enquêtées est enrichie par les fichiers de gestion des différents dispositifs portant sur les aides à la recherche et l'innovation. Sur plus de 24 000 entreprises susceptibles de faire de la recherche, les plus importantes sont enquêtées exhaustivement, un sondage est effectué sur les autres ; environ 11 000 entreprises sont contactées chaque année au mois d'avril pour répondre à l'enquête. Les réponses sont à fournir via un site internet sécurisé. Le champ porte sur tous les secteurs et toutes les tailles d'entreprises.

Le comité de concertation se réunit une fois par an, il est composé, en plus des membres du SIES, des autres directions du ministère intéressées, de l'Insee, d'Eurostat, de l'OCDE, du Cnis, de représentants des entreprises.

Les résultats sont diffusés sous plusieurs formes : Notes d'informations, Repères et références statistiques,... accessibles sur le site du ministère <http://cisad.adc.education.fr/reperes/>. Les chercheurs sont nombreux à demander l'accès aux données d'enquêtes par la procédure du comité du secret.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les associations et les groupements d'intérêt public GIP.

Type d'opportunité : reconduction

Périodicité : annuelle

Demandeur : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), département des études statistiques, pôle recherche.

Au cours de sa réunion du 12 mai 2011, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises.

Cette enquête annuelle s'inscrit dans l'ensemble du dispositif d'enquêtes du département des études statistiques afin d'évaluer l'ensemble des moyens consacrés à la recherche et au développement. Elle est réalisée conjointement avec l'enquête administrative auprès des organismes et services publics et elle contribue à l'estimation de l'effort public de R&D en termes de dépenses intérieures et extérieures, d'effectifs de chercheurs et de personnel d'appui à la recherche, et de financements reçus. Elle est réalisée parallèlement avec l'enquête sur la R&D réalisée annuellement auprès des entreprises.

Le dispositif d'enquêtes sur la R&D permet de satisfaire les besoins du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de répondre aux demandes des organismes internationaux, comme l'OCDE et Eurostat. Les résultats alimentent notamment le rapport annuel au Parlement, annexe de la loi de finances, sur l'état de la recherche.

Les principaux thèmes abordés sont les financements de la R&D, l'exécution des travaux de R&D et les moyens humains affectés à la R&D.

Il n'existe pas d'autres sources d'informations sur le sujet.

L'enquête porte sur les associations et groupements d'intérêt public finançant ou exécutant des travaux de R&D en France (460 unités) et est exhaustive. Elle est réalisée par voie postale, l'année n sur l'exercice n-1.

Les premiers résultats de l'enquête donnent lieu à une publication au troisième trimestre de l'année n+1, dans une Note d'information. Ils sont aussi publiés dans les différentes publications du ministère : Note d'info, L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans les chapitres « R&D » du RERS qui sont tous accessibles sur le site du ministère <http://cisad.adc.education.fr/reperes/>.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.